

B.56.13.6.8.C.1.-EF.

Berne, le 17 avril 1934.

17. April 34 T.

Monsieur le,

--- Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli le texte du mémorandum que la Délégation suisse a adressé à la Conférence du désarmement conjointement avec les Délégations danoise, espagnole, néerlandaise, norvégienne et suédoise.

Au cours de la séance qu'a tenue, le 10 avril, le bureau de la Conférence du désarmement, le premier délégué de la Suède, M. Sandler, avait fait savoir qu'il se réservait de saisir la Présidence d'une déclaration de son gouvernement sur l'état actuel des travaux de la conférence. Préalablement à la réunion du bureau, il nous avait exposé que la Suède attacherait du prix à ce que la déclaration envisagée fût faite en commun par les pays restés neutres au cours de la guerre: Danemark, Espagne, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse. Le Ministre des Affaires étrangères de Suède ajoutait que les gouvernements danois et norvégien s'associeraient volontiers à cette démarche.

Les gouvernements espagnol et néerlandais firent savoir dans la suite qu'ils étaient, eux aussi, favorables à l'idée de marquer, sous une forme à examiner, le désir des petits pays de voir aboutir une con-

A la Légation de Suisse,

Athènes ✓	Buenos Aires ✓	Paris ✓	Tokio ✓
Belgrade ✓	Istanbul ✓	Prague ✓	Varsovie ✓
Berlin ✓	La Haye ✓	Rio de Janeiro ✓	Vienne ✓
Bruxelles ✓	Londres ✓	Rome ✓	Washington. ✓
Bucarest ✓	Madrid ✓	Stockholm ✓	

Au Consulat général de Suisse,
 Montréal ✓
 Shanghai. ✓

BAR

43



vention dont dépend, dans une large mesure, le maintien de la paix générale.

M. Sandler soumit, en conséquence, aux représentants des pays "neutres" un premier projet du mémorandum dont il conviendrait, le cas échéant, de saisir la conférence.

Après avoir subi un certain nombre de remaniements, le texte présenté fut transformé en texte commun adressé au Président de la conférence.

Les Pays-Bas firent toutefois une réserve, la délégation de ce pays ayant "déclaré pouvoir se rallier à la teneur de cette déclaration, sans faire sienne l'argumentation mot à mot".

Le Conseil fédéral, pour sa part, n'a guère hésité à s'associer à l'initiative suédoise.

La conférence est arrivée, en effet, à une phase critique de ses travaux, étant donné que son succès dépend maintenant de ce qui va se passer au cours de ces prochaines semaines. Tout espoir d'aboutir à un résultat acceptable n'est pas exclu, mais les risques d'un échec ne pèsent pas moins lourdement sur l'atmosphère générale. Comme il s'agit d'un problème qui n'est pas de l'apanage exclusif des grandes puissances, mais qui intéresse, au contraire, l'humanité tout entière, il était bon que les petits pays dits "neutres", soit précisément ceux dont l'opinion n'est pas susceptible de parti pris, fissent entendre leur voix à un moment où un ultime appel à la sagesse et à la bonne volonté peut encore produire utilement quel-

que effet. Sans doute nous ne nous faisons pas trop d'illusions sur la portée pratique d'une manifestation de ce genre, mais nous étions persuadés que l'opinion publique accueillerait généralement avec faveur un geste des anciens pays neutres destiné à souligner les dernières possibilités d'un accord. Si la conférence échouait définitivement, on ne comprendrait pas que les pays les plus attachés à l'idéal de paix de la Société des Nations se fussent confinés jusqu'au bout dans la passivité de l'inaction et du silence.

Le texte du mémorandum sauvegarde entièrement la position de la Suisse dans le domaine des sanctions. Il est d'ores et déjà entendu que nous ne pourrions, en aucun cas, nous joindre à une action militaire à la suite d'une violation constatée de la convention du désarmement. Le membre de phrase (p. 3, chiffre 4): "dans la limite des obligations reconnues du Pacte et compte tenu de la situation spéciale que peut occuper un Etat au sein de la Société des Nations" nous donne à cet égard tous apaisements. Nous n'assumerions pas d'autres obligations que celles que nous avons assumées jusqu'ici dans le cadre de la Société des Nations. Notre neutralité militaire serait donc intégralement réservée.

Dans le même ordre d'idées, le projet de mémorandum fait directement allusion au retour de l'Allemagne à Genève. Il est certain que, si l'Allemagne coopérait à nouveau aux travaux de la Société des Nations, la sécurité collective dont on parle tant s'en

4.

trouverait considérablement augmentée. Il était donc indiqué de relever spécialement cet aspect du problème.

Veillez agréer, Monsieur le
l'assurance de notre considération la plus distinguée.

1 annexe.

cf

Dir